

Cimetière : végétalisation et enherbement

Désherbage effectué en « biocontrôle »

La Ville n'utilise plus de produits phytosanitaires pour entretenir les allées et parties communes des 2 cimetières madeleinois depuis plusieurs années.

Le désherbage y est effectué en « **biocontrôle** », technique qui consiste à utiliser des **substances naturelles** afin de prévenir et réduire les mauvaises herbes.

Les agents municipaux diffusent de **l'acide pélargonique**, un acide gras organique d'origine végétale, naturellement présent dans les géraniums, qui permet de lutter contre les mauvaises herbes.

Expérimentation de l'enherbement des allées

La Ville expérimente **l'enherbement de plusieurs allées** des 2 cimetières (repérables grâce aux affiches posées aux extrémités).

L'herbe y a été plantée en avril 2023 et peut avoir besoin de plusieurs saisons pour investir complètement les allées.

En fonction de la réussite de l'expérience, la Villeensemencera la totalité des allées.

Enherber plutôt que désherber

L'enherbement des allées présente différents avantages :

Favoriser la nature en ville et la biodiversité locale

Limiter la pousse des plantes indésirables

Réduit les coûts d'entretien

Service État-civil - Cimetière

160 rue du Général de Gaulle
59110 La Madeleine
France

[03 20 12 79 77](tel:0320127977)

Du lundi au vendredi : 8h15-12h et 13h30-17h15, le samedi matin de 8h30 à 12h pour l'état-civil.

service-etatcivil@ville-lamadeleine.fr

Lire aussi

[Ancien cimetière : aménagement d'une parcelle naturelle](#)

[Nouveau cimetière : reprise des concessions](#)

Publié le 26 juillet 2023